

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION (CGU) DU SERVICE VÉLIGO MONTREUIL

## STATIONNEMENT VELOS PAYANT EN ABRI FERMÉ



### 1. DESCRIPTION DU SERVICE

L'espace Véligo sécurisé est un service de stationnement vélos qui assure au client la mise à disposition d'un emplacement dans un abri fermé, adapté et équipé de vidéo protection.

L'abonnement au service payant Véligo sécurisé est en formule annuelle. Son coût s'élève à 25€ par an.

L'espace de stationnement, qui s'ouvre avec la carte Navigo ou Navigo Découverte (lecteur à l'entrée), est accessible 24h/24 – 7j/7. Il possède un rangement « rack » de deux niveaux.

Seuls les vélos classiques, tandems et vélos à assistance électrique sont autorisés. Les véhicules motorisés sont formellement interdits.

### 2. CONDITIONS D'ABONNEMENT

Le service Véligo est destiné à l'ensemble des abonnés franciliens, à la condition qu'ils soient détenteurs d'une carte Navigo active ou d'une carte Navigo Découverte, chargée d'un titre de transport valide, quel qu'il soit (forfait : Annuel Mois, Semaine, Imagine R, Solidarité, Améthyste).

#### 2.1. INSCRIPTION

##### L'inscription via un formulaire papier

- Le formulaire est disponible au guichet de la Mairie de Montreuil ,
- ou peut-être téléchargé et imprimé depuis le Site [montreuil.fr](http://montreuil.fr)
- ou peut-être demandé par téléphone au Centre de Gestion Véligo au :  
01 71 250 650 (prix d'un appel local).

Le formulaire d'inscription, complété, est à renvoyer signé et accompagné d'un chèque de 25 euros (à l'ordre de Kisio Services & Consulting) au gestionnaire de service à l'adresse suivante :

Relation Clientèle - Centre de Gestion Véligo  
TSA 21262  
75564 PARIS CEDEX 12

##### Ou L'inscription en ligne via le Site d'abonnement en ligne Véligo, accessible depuis le site [montreuil.fr](http://montreuil.fr). (en cours de création)

- La création d'un compte et le renseignement du numéro de la Carte Navigo ou de la Carte Navigo Découverte sont obligatoires pour que le client s'abonne au service Véligo.
- Le paiement en ligne sécurisé doit s'effectuer par carte bancaire.
- Sur le Site d'abonnement en ligne [montreuil.fr](http://montreuil.fr), seuls les abris ayant des places de stationnement disponibles sont réservables. Les abris complets n'apparaissent pas dans la liste de choix du client lors de l'inscription au service.
- Pour les abonnements souscrits en ligne, l'activation de la carte Navigo ou de la carte Navigo

Découverte se fait dès le lendemain de la validation du paiement.

Le gestionnaire du service Véligo enregistre les demandes d'inscription par ordre d'arrivée. Dans un délai de 72h ouvrables suivant l'enregistrement de la demande transmise par courrier, le client est contacté par mail pour :

- lui confirmer l'activation de la Carte Navigo ou Navigo Découverte pour l'abri sélectionné,
- ou l'informer que l'abri sélectionné est complet,
- ou lui signaler que son dossier est incomplet.

L'abonnement au service Véligo est disponible sous réserve d'acceptation du dossier. Il court à compter de la confirmation d'inscription jusqu'au 31 du mois M+12.

## 2.2. LISTE D'ATTENTE

Dès que tous les emplacements de stationnement sont attribués, une liste d'attente est constituée et les demandes sont enregistrées par ordre d'arrivée. Le délai maximum de traitement de la demande est de 72 heures ouvrables dès réception du dossier complet.

Les chèques reçus pour les abris déjà complets sont retournés à l'expéditeur.

## 3. RESPONSABILITÉ DE L'UTILISATEUR

**Le service Véligo est strictement personnel et en aucun cas cessible. Le client certifie qu'il est titulaire d'une police d'assurance de responsabilité civile.**

Pour accéder à l'abri, le client doit obligatoirement passer sa Carte Navigo ou sa Carte Navigo Découverte sur le lecteur à l'entrée.

Il relève de sa responsabilité de veiller à la mise en sécurité de son vélo en l'accrochant avec un cadenas ou tout autre moyen de sécurisation («U», chaîne...).

Le client s'engage à utiliser l'abri collectif avec civisme en laissant les lieux propres et en respectant les autres usagers. Le client reste seul responsable, vis-à-vis des autres usagers, des dégâts qu'il pourrait occasionner, directement ou indirectement, avec son véhicule à deux roues.

Le client doit s'assurer :

- Que son vélo n'encombre pas l'entrée ni l'allée centrale.
- Que le module de stationnement est correctement remonté après dépose du vélo sur un rail mobile de niveau supérieur
- Que la porte de la consigne est correctement refermée à chaque sortie de l'abri.
- Que son vélo ne reste pas stationné plus de 12 jours consécutifs sans utilisation.
- Qu'il ne laisse pas d'objet ou colis dans l'abri.

Toute anomalie liée à l'usage de la carte d'accès ou de l'abri vélo doit être signalée immédiatement par le client au Centre de Gestion Véligo.

## 4. RESPONSABILITÉ DE LA VILLE DE MONTREUIL

### 1.1. UTILISATION DE L'ABRI DE STATIONNEMENT VELIGO

En cas de dysfonctionnement de l'abri, la Ville de Montreuil s'engage à intervenir au plus vite et à mettre en oeuvre tous les moyens qui sont à sa disposition afin de remettre l'abri en service ou pallier les dégradations.

- Tout vélo stationné sans autorisation valable sera mis en consigne manuelle et les moyens de sécurisation seront détruits sans indemnisation du client.
- La ville de Montreuil en tant que gestionnaire du service, n'est pas le fabricant de l'abri vélo. A ce titre, la ville de Montreuil ne peut être tenue responsable, au sens de la réglementation applicable, des vices liés à la fabrication et au fonctionnement de l'abri.

La Ville de Montreuil ne dispose pas d'assurance contre le vol et n'est pas tenue, pour ce service, par une obligation de surveillance ou de garde.

- L'exploitant du local de stationnement est seulement tenu de ne pas faire obstacle à l'utilisation de l'emplacement mis à disposition et d'en assumer l'entretien. Sa responsabilité peut être retenue si une faute de sa part à l'origine du dommage est établie par l'utilisateur.
- En cas de vol, l'utilisateur est invité à contacter le Centre de Gestion Véligo au 01 71 25 06 50 et à porter plainte.

## .UTILISATION DU SITE D'ABONNEMENT EN LIGNE

Concernant l'utilisation du Site d'abonnement en ligne Véligo, il est précisé que la ville de Montreuil ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, et ce pour quelle que raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au Site d'abonnement en ligne Véligo.

Il appartient à tout bénéficiaire de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte ou attaque d'origine exogène. La connexion de toute personne au Site se fait sous son entière responsabilité.

**La Ville de Montreuil se réserve le droit de refuser ou de désactiver l'accès au service à tout moment, en cas de manquement aux présentes conditions.**

**Elle peut procéder ou commander les contrôles nécessaires afin de vérifier le bon usage du service par les personnes autorisées et se réserve le droit d'exclure tout client qui se serait rendu coupable d'acte de malveillance.**

## 5. RÉCLAMATION

Toute réclamation doit être adressée par courrier, en précisant les coordonnées et numéro d'abonné de la personne concernée, au :

Relation Clientèle - Centre de Gestion Véligo  
TSA 21262  
75564 PARIS CEDEX 12

En cas de réclamation liée au règlement de l'abonnement par chèque ou via le service de paiement en ligne, certaines pièces justificatives sont nécessaires :

- en cas de double prélèvement : l'extrait du relevé du compte bancaire prélevé
- en cas de doute sur la prise en compte du paiement en ligne : le jour et l'heure de la transaction

## 6. RÉSILIATION

La résiliation peut intervenir sur l'initiative de la ville de Montreuil en cas de manquements constatés au règlement d'utilisation de la consigne. Le client résilié sera informé par courrier recommandé avec accusé de réception. La résiliation sera effective dans un délai de préavis de 72 heures à compter de la date de réception de l'accusé de réception.

Le client peut à tout moment et sans motif résilier son inscription sur demande expresse, adressée par courrier à l'adresse suivante :

Relation Clientèle - Centre de Gestion Véligo  
TSA 21262  
75564 PARIS CEDEX 12

La résiliation par le client sera également effective dans un délai de 72 heures à compter de la date de réception de l'accusé de réception.

En cas de résiliation, quel que soit le motif ou le demandeur, aucun remboursement n'est effectué par la ville de Montreuil

## 7. CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES

La ville de Montreuil et ses prestataires s'engagent à respecter la réglementation en vigueur en matière de traitement et stockage des données personnelles et confidentielles, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Conformément aux articles 39 et suivants de cette loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en écrivant à l'adresse du centre de gestion :

Relation Clientèle - Centre de Gestion Véligo  
TSA 21262  
75564 PARIS CEDEX 12

## 8. RÈGLEMENT DES LITIGES

Les litiges relatifs aux présentes dispositions seront soumis à la loi française. En cas de litige ne pouvant se solder à l'amiable, l'affaire sera portée devant le Tribunal Administratif territorialement compétent